



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le programme européen pour la recherche et l'innovation

Le webinaire commencera à 10h00





Conditions de participation à Horizon Europe : les tierces parties

Webinaire organisé par les PCN juridiques et financiers

13 décembre 2022

Ce webinaire est enregistré pour mise en ligne ultérieure

Avertissement

Le contenu de la présente présentation ainsi que les éléments de toute nature l'accompagnant sont réalisés et fournis pour information uniquement, à la date indiquée ci-avant.

Leurs auteur.es et présentatrices ne sauraient être tenues responsables de l'utilisation susceptible d'en être faite par des tiers.

En aucun cas ce contenu et/ou éléments l'accompagnant ne sauraient remplacer les dispositions juridiques applicables ni un conseil juridique circonstancié.

Sommaire (1)

Introduction

Rappels sur les conditions de participation

Structuration juridique d'un projet Horizon Europe

Bénéficiaire, tierce partie - explications

1. Les différents types de tierces parties dans Horizon Europe

- A. Entité affiliée
- B. Tiers mettant à disposition des ressources en nature
- C. Partenaire associé
- D. Sous-contractant (*subcontractor*)
- E. Fournisseur
- F. Réциpiendaire d'un soutien financier à des tiers

2. Synthèse et ressources utiles

Visuels et tableau récapitulatif des tierces parties

Ressources utiles spécifiques aux tierces parties

Documents de référence sur les règles de participation

Ressources utiles

L'équipe des PCN juridiques et financiers du MESR

Fanny SCHULTZ (coord. ; 100%)



Irene CRETA (60%)



Cécile BARAT (40%)



Ingrid LY-KY (50%)



Lucie VAUCEL (40%)



Mission des PCN juridiques et financiers

- **Informier et former sur les conditions de participation**

- aspects juridiques et financiers généraux
- Horizon Europe (HEU) mais aussi H2020

en appui de nos collègues PCN thématiques

- **Hotline pour les participants français au PCRI**

**Suivez notre actualité via le portail français
et retrouvez-y notre trombinoscope**



Glossaire & Sigles (1)

Sigle	Développé (FR)	Développé (EN)
UE	Union européenne (ou Union)	European Union (EU)
EM	Etat membre (de l'Union)	Member State (of the Union) (MS)
CE	Commission européenne	European Commission (EC)
EA	Etat associé	Associated State
H2020	Horizon 2020	Id.
HEU	Horizon Europe	Id.
RDP	Règles de participation	Rules for participation

Glossaire & Sigles (2)

Sigle	Développé (FR)	Développé (EN)
N/A	Tierce partie mettant à disposition des ressources en nature [gratuitement #sans contrepartie] [contre paiement]	Third party providing in-kind contribution [free of charge] [against payment]
N/A	Ressources (contribution) en nature	In-kind contribution
N/A	Sous-contrat	Subcontract
N/A	Sous-contractant	Subcontractor
N/A	Fournisseur, prestataire de service	Supplier, service provider
N/A	Soutien financier à des tiers Financement en cascade	Financial support to third parties Cascade funding



Introduction

Présentation du webinaire

Contexte :

Ce webinaire s'adresse à toute personne impliquée dans un projet Horizon Europe (HEU) lors de la phase de montage, de contractualisation ou durant le projet

Objectifs :

- Distinguer les différents types de parties tierces
- Comprendre leur fondement juridique, leur rôle dans les projets à travers des exemples
- Choisir la bonne catégorie de partie tierce

Ne seront pas abordés :

- Horizon 2020
- Catégories de coûts

Critères d'éligibilité - projets collaboratifs

Au minimum **3 entités légales indépendantes de 3 Etats membres ou associés à Horizon Europe*** et dont au moins une établie dans un des 27 Etats membres

A savoir : dans chaque programme de travail / appel, des conditions spécifiques peuvent apparaître (plus de partenaires, autre pays obligatoire et financé...) ⇒ lire les conditions spécifiques de l'appel

*La liste des Etats associés sera disponible à l'issue des négociations.



Pays éligibles au financement

- ❑ « États membres » de l'Union européenne > 27
- ❑ « États tiers associés » à Horizon Europe (RDP-HEU, art. 16)
 - répartis en 4 catégories – certains font l'objet de discussions
 - à noter : UK sera associé à terme (cf. notre article) - CH : négociations stoppées
- hors UE et non-associés « **pays tiers** » **automatiquement éligibles au financement** « *low and middle income countries* » ⇒ retrouver la liste sur notre site ou sur le portail EU (menu Support / Guidances & Manuel /Reference documents : List of eligible countries)
- Pour en savoir plus, consultez notre page Pays éligibles au financement

- Négociations
encore en cours -

La collaboration avec les pays tiers

Il s'agit des pays hors Union et non associés à Horizon Europe. Ils peuvent être partenaires, à l'exception des pays sanctionnés par l'Union, mais seulement certains sont financés.

Pays automatiquement éligibles au financement

- Pays qualifiés par la CE de « *low and middle income countries* »

N.B. : liste accessible sur le portail de la C.E., section Support / Guidances & Manuel / Reference documents : [List of eligible countries](#)

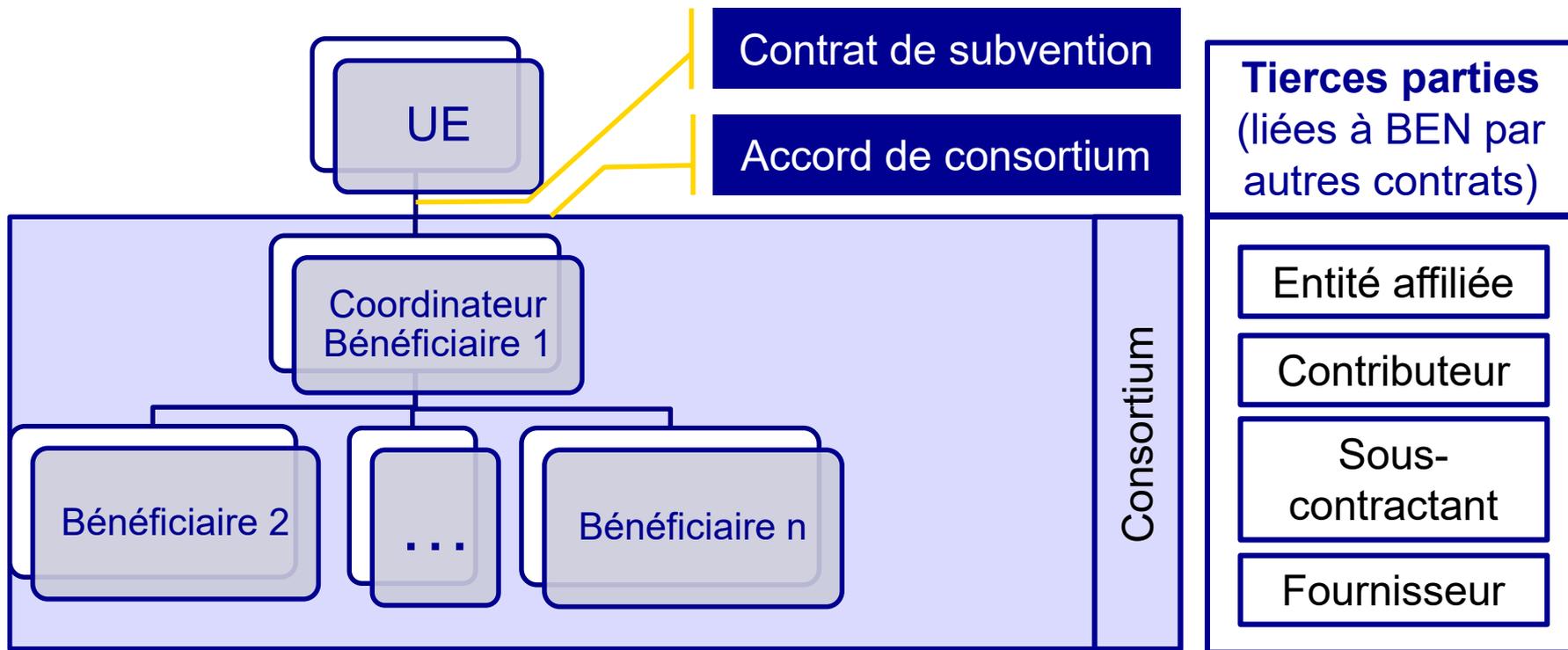
Plus d'informations [via notre article](#)

Pays non-automatiquement éligibles au financement

- Pays industrialisés *ou* économies émergentes (Etats-Unis, Brésil...)

Financés si :

- prévu par un accord de coopération préexistant
- prévu dans le programme de travail
- leur implication dans projet est *jugée indispensable* à la mise en œuvre du projet



Bénéficiaires, leurs droits et obligations (exemples)

Leurs droits :

- Recevoir une aide financière de l'UE selon conditions du contrat de subvention
- Être propriétaires des Résultats qu'ils génèrent au cours du projet
- Demander un avenant au contrat de subvention (si besoin)

Leurs obligations :

- Exécuter le projet comme prévu (cf. descriptif de l'action & annexe 1 du contrat de subvention)
- Remettre les rapports dans les délais et pour les périodes prévues audit contrat
- Afficher le drapeau européen et faire référence à l'aide reçue au titre d'Horizon Europe

Combien peuvent-ils obtenir?

L'autorité d'octroi :

- ne verse jamais plus que le montant maximal indiqué dans le contrat de subvention.
- Peut verser moins que ce montant maximal, par ex. si les coûts effectivement engagés sont, au final, inférieurs à ceux budgétés.

Différences entre « bénéficiaire » et « tierce partie »

La notion de « bénéficiaire » désigne une entité (cf. MGA-HEU, art. 7)

- éligible à participer à Horizon Europe et à être financée par l'Union
- signant la convention de subvention (*grant agreement*) donc, **assument droits et obligations afférents (cf. infra)**
- si sont plusieurs (projet collaboratif), formant un consortium d'au moins 3 entités...

La notion de « tierce partie » ou « tiers » désigne une entité

- ne signant pas le contrat de subvention
- mais impliquée dans le projet, aux côtés d'un ou plusieurs bénéficiaires

« bénéficiaire(s) » + tierce(s) partie(s) = « participants »

Effets des différences entre bénéficiaire et tierce partie

La tierce partie n'est **juridiquement pas liée à l'autorité d'octroi** :

- elle n'est pas tenue de respecter les clauses du contrat de subvention, *sauf si le bénéficiaire les lui répercute par contrat séparé (accord de consortium ou autres)*
- tout passe par le bénéficiaire auquel elle est liée

Les bénéficiaires demeurent seuls responsables envers la CE et les autres bénéficiaires des tiers qu'ils impliquent



PI, confidentialité, éthique, etc.

Certains types de tierces parties bénéficient de certaines clauses du contrat de subvention (stipulation pour autrui) par ex. droits d'accès pour entité affiliée sous un même contrôle...

Pourquoi recourir à une tierce partie ?

Si un bénéficiaire ne peut pas réaliser lui-même une tâche ou n'a pas la ressource adéquate en interne, il peut faire appel à un tiers :

❖ avec financement

- ❖ entité affiliée (MGA-HEU, art. 8) – *dans H2020 tierce partie liée - rapport financier distinct*
- ❖ tiers mettant à disposition des ressources en nature gratuitement (MGA-HEU, art. 9.2)
- ❖ tiers mettant à disposition des ressources en nature **contre remboursement** (pas d'art. MGA) - *coûts prévus & déclarés dans les catégories du bénéficiaire correspondantes + contrat ad hoc*
- ❖ « **subcontractor** » sous-contractant (MGA-HEU, art. 9.3) - *pas de coûts indirects*
- ❖ soutien financier à des tiers (« *cascade funding* » - MGA-HEU art. 9.4)

❖ sans financement

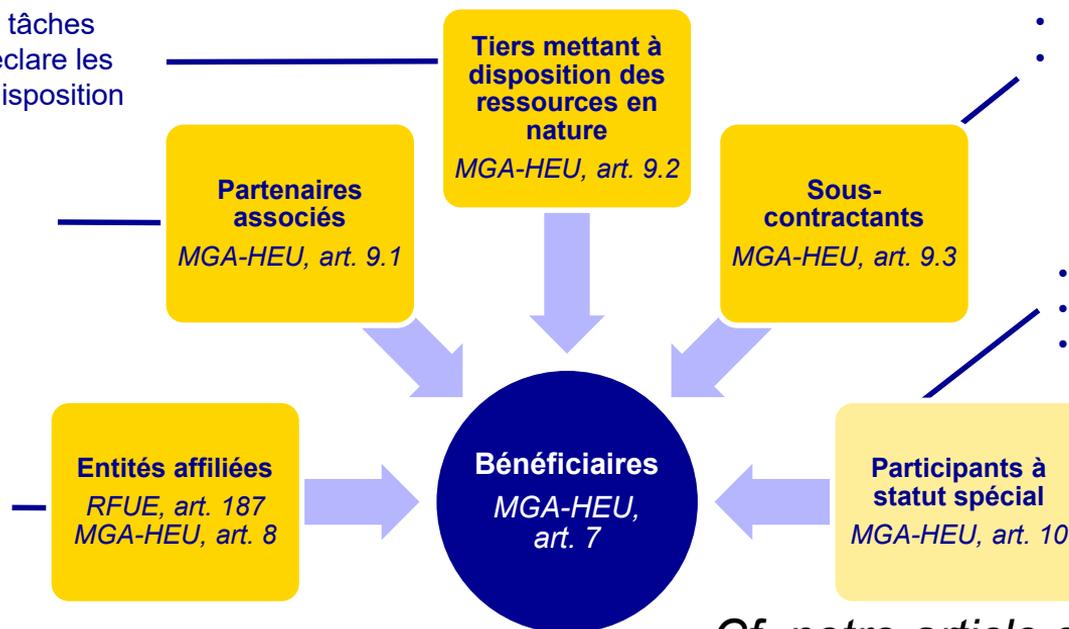
- ❖ partenaire associé (MGA-HEU, art. 9.1) => *pour les parties tierces non financées*

Différents types de tiers

- N'effectue pas de tâches
- Le bénéficiaire déclare les coûts de mise à disposition

Effectue des tâches
mais **ne peut pas**
déclarer de coûts

- Lien juridique préexistant
- Effectue des tâches et peut déclarer ses coûts éligibles



- Effectue des tâches
- coûts facturés par sous-contractant éligibles pour bénéficiaire facturé

- **Participants hors UE**
- **Organisations internationales**
- **Participants « accrédités »**

Cf. notre article sur tierces parties



1. Les différents types de tierces parties dans Horizon Europe



A. Entité affiliée

Affiliated Entity

Entité affiliée (MGA-HEU, art. 8 – RFUE, art. 187)

Une entité affiliée justifie :

❖ D'un lien juridique ou capitalistique avec le bénéficiaire...

Acte juridique contraignant : accord-cadre de collaboration, convention d'UMR ou équivalent, adhésion à une association...

❖ Impliquant une collaboration scientifique...

Détention d'une part sociale ou action du capital social (sociétés par actions)

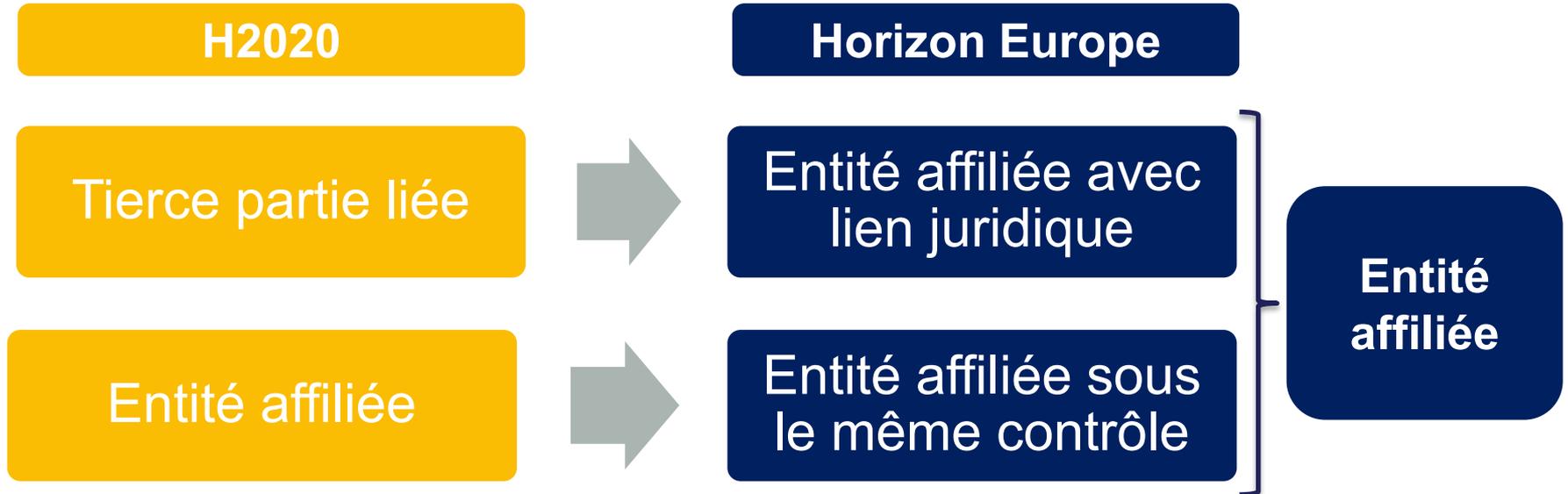
❖ Non-limitée au projet

Entité affiliée

Dans le cadre d'un projet Horizon Europe, une entité affiliée :

- ❖ doit remplir les mêmes conditions d'éligibilité qu'un bénéficiaire
- ❖ ne signe pas la convention de subvention
- ❖ n'est pas responsable directement vis-à-vis de l'autorité d'octroi mais *via* le bénéficiaire auquel elle est liée
- ❖ exécute elle-même les tâches qui lui sont attribuées, dans ses locaux, en mobilisant ses propres ressources
- ❖ déclare ses dépenses dans un état financier qui lui est propre
- ❖ est mentionnée à l'art. 8 et aux annexes 1 et 2 de la convention de subvention

D'H2020 à HEU – Entité affiliée / Entité sous le même contrôle



L'entité affiliée dans la proposition (1)



Les entités affiliées n'ont pas accès au Funding and Tenders Opportunities portal. Elles passent par leur bénéficiaire.

Section « *links with other participant* » à compléter pour les entités affiliées avec un lien capitalistique. Uniquement à des fins statistiques (cf. annotations en vert sur le modèle de proposition).

L'entité affiliée dans la proposition (2)

Partie A – Liste des participants

Number of participants: 1 ⓘ

Coordinator

1 [Redacted] UNIVERSITE **Add Affiliated Entity +** Contacts: ⓘ **Add contact +**

[Redacted] UNIVERSITE
[Redacted] FR
PIC: [Redacted]

Change organisation **Contact organisation**

[Redacted] - Main contact >

Add Partner + **Add Associated partner +**

SAVE **SAVE AND GO TO NEXT STEP** **NEXT**

L'entité affiliée dans la proposition (3)

No	Participant name	Country	Estimated expenditure					Estimated income									
			Estimated eligible costs					Requested EU contribution		Revenue	Other sources of financing		Total estimated income				
			A. Personnel costs ⁽¹⁾	B. Subcontracting costs ⁽¹⁾	C. Purchase costs			D. Other cost categories	E. Indirect costs ⁽¹⁾ = 25% of (a) + (b) + (c) + (d)	Total eligible costs (a) + (b) + (c) + (d) + (e)	Funding rate (f)	Maximum EU contribution to eligible costs (f) * (a) + (b)		Requested EU contribution to eligible costs (Request of grant amount) (g) (g)	Income generated by the action (i)	Financial contributions (j)	Own resources (k)
			(a)	(b)	C.1 Travel and subsistence ⁽¹⁾ (c1)	C.2 Equipment ⁽¹⁾ (c2)	C.3 Other goods, works and services ⁽¹⁾ (c3)	D.K. Indirect cost categories ⁽¹⁾ (d)	(a) + (b) + (c1) + (c2) + (c3) + (d)	(f)	(f) * (a) + (b)	(g)	(i)	(j)	(k)		
1	Participant 1	NL															
2	Participant 2	LB															
3	Affiliated Entity	LB															
3	Participant 3	DE															
	Associated Partner	AT															
4	Participant 4 (without funding)	US															
Total																	

L'entité affiliée dans la mise en œuvre et le *reporting* (1)

L'entité affiliée est à citer à l'art. 8 de la convention de subvention et aux annexes 1 et 2 de la convention de subvention

Si une **nouvelle entité affiliée** doit être ajoutée pendant la durée du projet,
un avenant sera nécessaire

La procédure simplifiée d'approbation ne s'applique pas ce cas

L'entité affiliée dans la mise en œuvre et le *reporting* (2)

- **Reporting** : l'entité affiliée déclare ses propres coûts (elle ne facture pas de prix) en établissant son propre état financier et contribue au rapport technique
- **CFS (certificat sur les états financiers)** : l'entité affiliée doit fournir son propre CFS si la contribution totale demandée à la fin du projet dépasse le seuil de 430 000 EUR
- **Audit** : l'entité affiliée peut être auditée (*le bénéficiaire doit s'assurer que l'autorité d'octroi, la Cour des comptes européenne, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) peuvent effectuer contrôles, revues, audits et enquêtes sur leurs entités affiliées*)

Entité affiliée – exemples (1)

Membres d'entités juridiques dotées de la personnalité morale :

- Association et ses adhérents - cf. AMGA partiel et provisoire, annotations sous art. 8, exemple 1, p. 96 [mais pas les fondations !!!]
- Société-mère et ses sociétés-filles (« filiale(s) »), sociétés sœurs, cousines (si participations croisées), cf. AMGA partiel et provisoire, annotations sous art. 8, exemple 3, p. 96
- Groupement d'intérêt économique (GIE) ou public (GIP) et ses membres
- Le cas échéant, établissement public et ses membres (selon rédaction des textes constitutifs)

Entité affiliée – exemples (2)

Parties à un contrat de collaboration général comportant des clauses relatives à la conduite de projets, notamment européens :

- Accord[-cadre] de collaboration ou équivalent
- membres d'unité ou de laboratoire mixtes (UMR : « cotutelles »), cf. AMGA partiel et provisoire, annotations sous art. 8, exemple 2, p. 96 (« Joint Research Units »)

Conditions : en vigueur avant et durer plus longtemps que le contrat de subvention du projet



B. Tiers mettant à disposition des ressources

Third Party providing in-kind contribution

Tiers mettant à disposition des ressources en nature

Dans le cadre d'un projet Horizon Europe, un tiers mettant à disposition des ressources en nature :

- ❖ ne signe pas la convention de subvention
- ❖ n'est pas responsable directement vis-à-vis de la C.E. mais *via* le bénéficiaire auquel il est lié
- ❖ prête des ressources non financières au bénéficiaire (personnel, équipement, infrastructure, etc.)
- ❖ sans générer de profit (pas de marge)

Tiers mettant à disposition des ressources en nature

Contre paiement

(in-kind contribution against payment)

- bénéficiaire déclare le coût (**sans marge**) dans ses rapports financiers, au sein des **catégories de coûts usuelles**
- coûts indirects : taux de 25% **applicable sans condition**
- **contrat *ad hoc* à établir** spécifiant : projet, conditions de mise à disposition, modalités remboursement du coût

A titre gratuit

(in-kind contribution free of charge)

- RFUE, art. 2, définition 36
- Contractualisation : MGA-HEU, art. 9.2 (option 2)

Tiers mettant à disposition des ressources

Montage : à indiquer dans le budget du bénéficiaire

No	Participant name	Country	Estimated expenditure					Estimated income									
			Estimated eligible costs					Requested EU contribution			Revenues	Other sources of financing		Total estimate of income			
			A Personnel costs/€	B Subcontracting costs/€	C. Purchase costs			D. Other cost categories	E. Indirect costs/€	Total eligible costs	Funding rate	Maximum EU contribution to eligible costs	Requested EU contribution to eligible costs/€		Income generated by the action	Financial contributions	Own resources
			(a1)	(b)	C.1 Travel and subsistence costs/€ (c1)	C.2 Equipment/€ (c2)	C.3 Other goods, works and services /€ (c3)	D.X (specific cost category) /€ (d)	(e) = 25% of (a1) + (c1) + (c2) + (c3) + (d)	(f) = (a1) + (b) + (c1) + (c2) + (c3) + (d) + (e)	(g)	(h) = (f) * (i)	(j) = (k) - (l)	(m)	(n)	(o) = (m) + (j) + (p) + (q) + (r)	
1	Participant 1	NL															
2	Participant 2	LB															
	Affiliated Entity	LB															
3	Participant 3	DE															
	Associated Partner	AR															
4	Participant 4 (Without funding)	US															
Total																	

Mise à disposition de ressources en nature - exemples

Exemples de mise à disposition contre remboursement :

- mise à disposition de personnel RH contre remboursement « salaires + charges »
- mise à disposition d'équipement

Exemples de mise à disposition gratuite :

- agents publics affectés en établissement dont coûts est pris en charge en central
- accueil de chercheurs extérieurs au sein d'unité (convention accueil, accord de collaboration)
- mise à disposition d'équipement à titre gratuit

Précisions coûts de personnel

A. PERSONNEL COSTS

- **A.1** Employees
- **A.2** Natural persons under direct contract
- **A.3** Seconded persons
- **A.4** SME owners and natural person beneficiaries

Personne physique
sous contrat direct
avec le bénéficiaire

Contribution en nature
contre paiement

Tiers mettant à disposition de ressources à titre gratuit

Montage : compléter le tableau 3.1j de la proposition et coût à ajouter au budget

Participant Number/Short Name			
Third party name	Category	Cost (€)	Justification
	Select between Seconded personnel Travel and subsistence Equipment Other goods, works and services Internally invoiced goods and services		

C. Partenaire associé [à un ou plusieurs bénéficiaires] *Associated Partner [to one or several beneficiaries]*

Le partenaire associé (MGA-HEU, art. 9.1)

- Successeur et dérivé du statut de « partenaire international » dans H2020
- « *Associated partner* » : terme « *corporate* » désignant une entité qui :
 - n'a pas besoin de remplir les conditions d'éligibilité
 - ne signe pas le contrat de subvention
 - contribue au projet mais ne demande pas de financement donc, ne déclare pas de coût
 - peut être liée à un ou plusieurs bénéficiaires ou à tout le consortium, lesquels sont donc responsables des tâches mises en œuvre par le partenaire associé
- **Certaines obligations du MGA doivent lui être répercutées** (art. 11 – mise en œuvre, 12 – conflit d'intérêts, 13 – confidentialité & sécurité, 14 – éthique, 18 – règles spécifiques, 19 – information et 20 – obligation de conservation des pièces)

Exemples de cas de partenaires associés

- Un partenaire brésilien non éligible au financement européen mais qui participe au projet
- Une entité n'ayant pas les moyens de gérer le financement européen (petite entité par ex.) mais souhaitant participer au projet
- Une université britannique non éligible au financement européen
 - ⇒ le gouvernement britannique prend en charge son financement tant que l'accord d'association ne sera pas signé

Cas du partenaire associé dans les MSCA*

- **Dans le cadre des MSCA, le partenaire associé :**
 - ne peut pas employer de chercheurs
 - fournit une lettre d'engagement lors du dépôt confirmant son implication réelle et active dans le projet
- **Cas du partenaire associé « lié à un bénéficiaire » :**
 - a un lien juridique ou capitalistique avec le bénéficiaire, non limité au projet
 - lien avec le bénéficiaire et implication dans le projet doivent être décrits dans la proposition

**cf. définitions p. 80 du programme de travail MSCA 2023-24*

Le partenaire associé dans la proposition (1)

Partie A – Liste des participants

Number of participants: 1 ⓘ

Coordinator

1 [Redacted] UNIVERSITE Add Affiliated Entity + Contacts: ⓘ Add contact +

[Redacted] UNIVERSITE - Main contact

[Redacted] FR
PIC: [Redacted]

Change organisation Contact organisation

Add Partner + Add Associated partner +

SAVE SAVE AND GO TO NEXT STEP NEXT

Le partenaire associé dans la proposition (2)

Partie A – Liste des participants

The screenshot displays the 'Coordinator' section of a proposal management interface. It features a list of participants, with the 'Associated Partner' section highlighted by a red circle. The interface includes buttons for 'Add Affiliated Entity', 'Add contact', 'Change organisation', and 'Contact organisation'. The 'Associated Partner' section shows details for a participant from 'UNIVERSITE DE PARIS' in 'PARIS, FR'.

Coordinator

1 UNIVERSITE

Add Affiliated Entity +

Contacts: ⓘ

Add contact +

UNIVERSITE

FR

PIC: [redacted]

Change organisation

Contact organisation

Associated Partner

2 [redacted]

DE PARIS

PARIS, FR

PIC: [redacted]

Change organisation

Contact organisation

Le partenaire associé dans la proposition (3)

Partie A – Participants & contacts

Administrative forms

Table Of Contents

Validate Form

Save

Save&Close

Departments carrying out the proposed work

Add a Department

?

Department 1

Department name *Name of the department/institute carries*

Same as proposing organisation's

Street *Please enter street name and number*

Town *Please enter the name of the*

Postcode *Area code*

Country *Please select a country*

Researchers involved in the proposal

Title	First Name	Last Name	Gender	Nationality	E-mail	Career Stage	Role of researcher (in this project)	Relevance Identifier	Type of Identifier	Add
										Remove

List of up to 5 publications, widely-used datasets, software, goods, services, or any other achievements relevant to the call context.

Type of achievement Short description (Max 500 characters) Add

List of up to 5 most relevant previous projects or activities, connected to the subject of this proposal.

Name of Project or Activity Short description (Max 500 characters) Add

Description of any significant infrastructure and/or any major items of technical equipment, relevant to the proposed work.

Name of infrastructure of equipment Short description (Max 300 characters) Add

Le partenaire associé dans la proposition (4)

Partie A – Budget

No.	Name of beneficiary	Country	Role	Personnel costs€	Subcontract costs€	Purchase costs - Travel and subsistence€	Purchase costs - Equipment€	Purchase costs - Other goods, works and services€	Internally invoiced goods and services€ (flat cost-usual accounting practices)	Indirect costs€	Total eligible costs	Funding rate	Maximum FI contribution to eligible costs	Requested EU contribution to eligible costs	Max grant amount	Income generated by the action	Financial contributions	Own resources	Total estimated income	
1	Université	FR	Coordinator							0.00	0.00	100	0.00		0.00					0.00
2	De Paix	FR	Associated							0.00	0.00	100	0.00		0.00					0.00
TOTAL				0	0	0	0	0	0	0.00	0.00		0.00	0	0.00	0	0	0	0	0.00

Le partenaire associé dans la proposition (5)

Partie B – Section 3.2

Capacité financière des participants et du consortium

3.2 Capacity of participants and consortium as a whole [e.g. 3 pages]

⚠ *The individual members of the consortium are described in a separate section under Part A. There is no need to repeat that information here.*

- Describe the consortium. How does it match the project's objectives, and bring together the necessary disciplinary and inter-disciplinary knowledge. Show how this includes expertise in social sciences and humanities, open science practices, and gender aspects of R&I, as appropriate. Include in the description affiliated entities and associated partners, if any.
- Show how the partners will have access to critical infrastructure needed to carry out the project activities.
- Describe how the members complement one another (and cover the value chain, where appropriate)
- In what way does each of them contribute to the project? Show that each has a valid role, and adequate resources in the project to fulfil that role.
- If applicable, describe the industrial/commercial involvement in the project to ensure exploitation of the results and explain why this is consistent with and will help to achieve the specific measures which are proposed for exploitation of the results of the project (see section 2.2).
- **Other countries and international organisations:** If one or more of the participants requesting EU funding is based in a country or is an international organisation that is not automatically eligible for such funding (entities from Member States of the EU, from Associated Countries and from one of the countries in the exhaustive list included in the Work Programme General Annexes B are automatically eligible for EU funding), explain why the participation of the entity in question is essential to successfully carry out the project.



D. Sous-contractant

Subcontractor

Le sous-contractant (MGA HEU, art 9.3 et 6.2.B)

Le bénéficiaire est autorisé à avoir recours à un sous-contractant :

- Pour des tâches qu'il ne peut pas réaliser lui-même
- Pour une part limitée de l'action
- Sous réserve que les tâches soient identifiées en annexe 1 de la convention de subvention à sa signature ou aient fait l'objet d'un avenant ou d'une procédure d'approbation simplifiée (nouvelles tâches sous-contractées en cours de projet)
- Le bénéficiaire concerné est responsable vis-à-vis de l'autorité d'octroi de la bonne mise en œuvre des tâches réalisées par le sous-contractant

Le sous-contractant (MGA HEU, art 9.3 et 6.2.B)

Le bénéficiaire est autorisé à prévoir dans son budget des coûts de sous-contrats :

- Sous réserve que ces coûts respectent le cadre d'éligibilité de l'article 6.1 de la convention de subvention
- Ce coût – si éligible – est estimé au dépôt de la proposition et déclaré, lors du *reporting* financier, en coût réel, c'est-à-dire tel que facturé par le sous-contractant (catégorie « *subcontracting* »)
- Pas de coûts indirects

Le sous-contractant (MGA HEU, art 9.3 et 6.2.B)

N'est pas autorisée la conclusion :

- D'un sous-contrat entre bénéficiaires au sein d'une même action (projet)
- D'un sous-contrat pour les tâches de coordination
- En intra-groupe : d'un sous-contrat entre un bénéficiaire et une de ses affiliées, sauf si accord-cadre ou un acte d'achat préexistant (c.-à-d. l'affiliée est le fournisseur habituel du bénéficiaire)

Le sous-contractant (MGA HEU, art 9.3 et 6.2.B)

Le bénéficiaire doit répercuter à son/ses sous-contractant(s) certaines obligations découlant de la convention de subvention :

- Bonne mise en œuvre – article 11
- Absence de conflit d'intérêts – article 12
- Obligations relatives à la confidentialité et à la sécurité – article 13
- Questions éthiques – article 14
- Visibilité du financement européen – article 17.2
- Respect des règles spécifiques pour la mise en œuvre de l'action – article 18
- Obligations d'information – article 19
- Obligation de conservation des pièces – article 20

Le bénéficiaire doit s'assurer que ces obligations sont acceptées par son/ses sous-contractants

Exemple de sous-contractant

- Dans le *work package* de communication et diffusion (*dissemination*), une tâche est dédiée à la réalisation du site internet. Le bénéficiaire responsable de cette activité décide d'externaliser cette tâche parce qu'il n'a pas des compétences techniques dans son établissement.
- Les coûts pour le personnel fourni par une agence de travail intérimaire peuvent être déclarés dans la catégorie « sous-contactants » si l'agence exécute directement une tâche de l'action (à condition de respecter les conditions d'éligibilité).



E. Fournisseur

Supplier – Provider – Contractor

Coûts d'autres biens travaux et services (MGA-HEU, art 6.2.C.3)

L'article 6.2.C.3 couvre les achats facturés à un bénéficiaire, en lien avec le projet pour les opérations suivantes :

- Fourniture de consommables et autres
- Prestations de services

ne correspondant pas à des tâches spécifiques du projet

Ces coûts sont estimés au dépôt du projet et déclarés en coûts directs réels dès lors qu'ils remplissent le cadre d'éligibilité de l'article 6.1 de la convention de subvention

Coûts d'autres biens travaux et services - exemple

L'article 6.2.C.3 couvre les achats facturés à un bénéficiaire, en lien avec le projet pour les opérations suivantes :

- Fourniture de consommables et autres
- Prestations de services

ne correspondant pas à des tâches spécifiques du projet

Ces coûts sont estimés au dépôt du projet et déclarés en coûts directs réels dès lors qu'ils remplissent le cadre d'éligibilité de l'article 6.1 de la convention de subvention

Les différences entre le *subcontracting* et les « autres achats de biens, travaux et services »

Subcontracting

Mise en œuvre de tâches prévues dans le descriptif du projet (Annexe 1)
Il s'agit de la partie des activités du projet externalisée à un tiers

À déclarer dans la catégorie B « *subcontract* »

Ne génère pas de coûts indirects

Achats de biens & services

Achats de biens et services nécessaires aux bénéficiaires pour mettre en œuvre les activités (déplacements, équipements, consommables...)

À déclarer dans la catégorie C « *purchase costs* »

Génère des coûts indirects



F. Soutien financier à des tiers *Financial support to third parties*

Support financier à des tiers – Financement en cascade

- ❖ MGA-HEU, art. 9.4 - « *Financial support to third parties* »
- ❖ *QUI ?* Les bénéficiaires vont octroyer une partie du financement qu'ils reçoivent au titre du projet à une ou des parties tierces.
- ❖ *COMMENT ?* Les bénéficiaires définissent les modalités de sélection des tiers et de financement (subvention, prix)
- ❖ Rare : doit être expressément prévu dans le programme de travail

Support financier à des tiers – Financement en cascade

❖ Modalités :

→ Permet d'associer des utilisateurs
finaux au projet

- ❖ Jusqu'à un montant **maximum de 60 000 EUR par tiers** (sauf exception)
- ❖ **Sélection** des tiers bénéficiant du soutien financier en cascade : respect des principes de transparence, égalité de traitement, mise en concurrence et absence de conflit d'intérêts (prévoir critères à l'annexe technique)
- ❖ N'entre pas dans le calcul des 25% de coûts indirects
- ❖ Sur la base d'un accord entre le bénéficiaire et la tierce-partie financée, évitant tout conflit d'intérêt
- ❖ Géré désormais *via* un onglet du portail CE
- ❖ Les appels sont publiés sur le portail & sur les sites des bénéficiaires et doivent rester ouverts au moins 2 mois

Support financier à des tiers – Financement en cascade

Montage : une annexe supplémentaire à soumettre

- ❖ Si et seulement si l'appel le prévoit
- ❖ Les déposants doivent ajouter une annexe spécifique "*Information on Financial support to third parties*" décrivant *a minima* :
 - ✓ Les objectifs et résultats attendus
 - ✓ Le montant maximum qui peut être attribué aux tiers (60 000 EUR)
 - ✓ Les critères pour calculer le montant exact du support financier
 - ✓ Les différents types d'activités concernées
 - ✓ Les personnes ou entités susceptibles de recevoir un support financier
 - ✓ Les critères d'attribution du support financier

Support financier à des tiers – Financement en cascade

Pendant la durée du projet

- ✓ Toutes les actions sont à effectuer sur le *Funding & Tenders Opportunities Portal* : nouvelle fonctionnalité déployée début 2022
- ✓ Seuls le *Coordinateur Contact* et les *Participants Contacts* identifiés dans le cadre du consortium sur le portail peuvent préparer et soumettre au *Project Officer* un appel pour publication
- ✓ La validation ainsi que la publication sont effectuées par le *Project Officer*
- ✓ Tous les utilisateurs du *Funding & Tenders Opportunities Portal* peuvent trouver en un seul endroit tous les appels publiés
- ✓ Le système gère ainsi la publication de l'appel et le calendrier de soumission
- ✓ Le dépôt des propositions est géré au niveau de chaque projet

Support financier à des tiers – Financement en cascade

En pratique sur le portail

The screenshot shows the 'My Project(s)' section of the Horizon Europe portal. A table lists various projects with columns for ACRONYM, TOPIC ID, PROGRAMME, PROJECT, PHASE, and ACTIONS. The 'ACTIONS' column for the 'BrainAnts' project is highlighted, showing a dropdown menu with options including 'Manage Cascade Funding Calls'. The 'My Project(s)' and 'My Formal Notification(s)' navigation options are also visible on the left sidebar.

ACRONYM	TOPIC ID	PROGRAMME	PROJECT	PHASE	ACTIONS
AHEAD	INFRAIA-1-2014-2015	H2020	654215	Archive	Actions
AHEAD2020	INFRAIA-01-2018-2019	H2020	871158	Active	Actions
AI4EU	ICT-26-2018-2020	H2020	825619	Active	Actions
AIPlan4EU	ICT-49-2020	H2020	101016442	Active	Manage Consortium Manage Project View Proposal Project Results Manage Cascade Funding Calls Notify UA opportunity
ATMO-ACCESS	INFRAIA-03-2020	H2020	101008004	Active	
BrainAnts	MSCA-IF-2014-GF	H2020	660976	Archive	
BrainMicroFlow		FP7	615102	Active	

Support financier à des tiers – Financement en cascade

En pratique : Comment trouver un appel ?

Funding & tender opportunities

Commission | Single Electronic Data Interchange Area (SEDIA)

English

Register Login

SEARCH FUNDING & TENDERS HOW TO PARTICIPATE PROJECTS & RESULTS WORK AS AN EXPERT SUPPORT

Type your Keywords...

Match whole words only

GRANTS TENDERS

Submission status

Forthcoming Open for submission (19) Closed

Programming period

Select a Programme period...

Filter by Programme / Programme group

Select a Programme...

Filter by call

Select a Call...

Type of grants calls

Cascade funding calls

Funding and tenders (19)

Need help? Sort by: Submission status

Next-generation AIoT applications – VEDLiO-Open

VEDLiO

Cascade funding Grant

Programme Horizon 2020 Framework Programme (H2020 - 2014-2020) Status Open for submission

Topic Deadline model single-stage

Opening date 01 March 2022 Deadline date 08 May 2022 23:59:00 Brussels time

EIT Health Bootcamp Call for EIC Supported Ventures

EIT EIC CollabPilot project

Cascade funding Grant

Programme Horizon 2020 Framework Programme (H2020 - 2014-2020) Status Open for submission

Topic IBA-EIC-HEALTH-2020 Deadline model single-stage

Opening date 14 January 2022 Deadline date 14 March 2022 23:59:00 Brussels time

SMART4ALL Third KTE Open Call

SMART4ALL

Cascade funding Grant

Programme Horizon 2020 Framework Programme (H2020 - 2014-2020) Status Open for submission

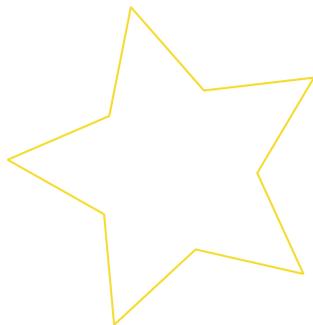
Topic DT-ICT-01-2019 Deadline model single-stage

Opening date 15 March 2022 Deadline date 15 June 2022 16:00:00 Brussels time

EHDEN Data Partner Call 6

EHDEN

Cascade funding Grant



QUIZZ

Quizz

- ❖ Devons-nous identifier à l'avance, dès la soumission de notre proposition, notre sous-traitant ?
 - 1) Oui impérativement
 - 2) Non pas nécessairement
 - 3) **Non il ne le faut pas**

- ❖ Dans le cadre de notre projet, l'annexe technique prévoit comme tâche de faire analyser des échantillons d'eau de mer. Quel type de partie tierce dois-je activer ?
 - 1) Entité affiliée
 - 2) Partenaire associé
 - 3) **Sous-traitant**

Quizz

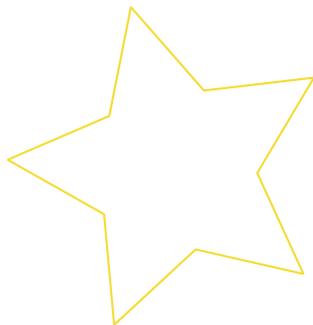
- ❖ Une équipe de chercheurs au sein d'une UMR relève de deux tutelles différentes. Comment traduire cela juridiquement dans le projet HEU ?
 - 1) **Deux bénéficiaires**
 - 2) Un financement en cascade d'une entité à une autre
 - 3) **La tutelle A est entité affiliée de la tutelle B ou inversement**

- ❖ Je dois imprimer des brochures pour la conférence finale de mon projet ? Dans quelle catégorie dois-je intégrer ces coûts ?
 - 1) Sous-contractant
 - 2) **Achat**
 - 3) Mise à disposition de ressources

Quizz

❖ Mon université participe à un projet dans le cadre duquel j'utilise un équipement qui appartient à un organisme de recherche implanté sur le même campus. Comment traduire cela juridiquement dans un projet HEU ?

- 1) En ajoutant l'organisme de recherche comme tiers mettant à disposition des ressources contre remboursement
- 2) L'organisme de recherche facture l'accès à l'équipement à l'université
- 3) En ajoutant l'organisme de recherche comme entité affiliée



**Merci de votre attention
Place aux questions !**



2. Synthèse et ressources utiles

Bénéficiaire et tierces parties

Bénéficiaire :

- signe le contrat de subvention
- assume tous les droits et obligations afférents

Partenaire associé : effectue des tâches mais **ne peut pas** déclarer de coûts

Sous-contractant :

- effectue des tâches
- bénéficiaire déclare les coûts facturés par sous-contractant

Entité affiliée :

- lien juridique préexistant
- effectue des tâches et peut déclarer ses coûts éligibles

Tiers mettant à disposition des ressources en nature :

- n'effectue pas de tâches
- bénéficiaire déclare les coûts de mise à disposition

TYPES DE TIERS	CARACTERISTIQUES					
	Effectue tâches du projet ?	Met à disposition des ressources ?	Somme éligible ?	25% coûts indirects ?	En annexe(s) 1 / 2 ?	Critère(s)
Partenaire associé (MGA-HEU, art. 9.1)	✓	✗	✗	✗	✓ / (✓)	Non-éligible financièrement
Entité affiliée (MGA-HEU, art. 8)	✓	✗	COÛTS*	✓	✓ / ✓	Lien juridique (y.c. capitalistique) préexistant
Tiers met à disposition ressources en nature (MGA-HEU, art. 9.2)	✗	✓	COÛTS	✓	✓ / ✓	Ne peut pas être utilisé pour contourner les règles
Sous-contractant (spécifique action) (MGA-HEU, art. 9.3)	✓	✗	PRIX	✗	✓ / ✓	Meilleur rapport qualité/prix Absence de conflit d'intérêts
Fournisseur (non-spécifique) (MGA-HEU, art. 6.2.C.3)	✗	✓	PRIX	✓	✗ / ✓	
Support financier à des tiers (MGA-HEU, art. 9.4)	<i>Seulement si prévu dans l'appel</i>		MONTANT ATTRIBUE	✓	✓ / ✓	conforme aux conditions spécifiées dans l'annexe 1

Ressources utiles – Soutien financier à des tiers

IT How to Cascade Funding Calls/ Financial Support for Third Parties

Information on financial support to third parties (Application forms des reference documents)

Le soutien financier à des tiers (FSTP) Cluster 4 Numérique

Lien vers la liste des appels

Documents de référence sur les règles de participation

- Règlement Financier de l'Union (RFUE) (juil. 2018)
- Stratégie de mise en œuvre (avr. 2020)
- MGA Corporate (juin 2020)
- MGA Corporate pour HEU & Euratom (25 fév. 2021)
- Annexes générales aux programmes de travail 2021-2022 (mars 2021)
- Prépublication du MGA « Corporate » partiellement annoté (30 nov. 2021)
- Guide du programme « Programme guide » & liste des pays éligibles au financement de l'UE (v. 2.3 – 15.09.2022)

*Retrouvez l'ensemble des
textes officiels d'HEU sur
cette page*

A venir : publication V1 du MGA annoté (l'officielle), annoncée pour fin 2022

Ressources utiles – portail européen et H2020

UE :

- **Funding & Tender Portal** « le portail »
- **IT how to** questions techniques sur le portail de l'**IT Helpdesk**
- **IPR Helpdesk** propriété intellectuelle
- Liste des agences & organismes de l'UE

Horizon 2020 :

- Portail national relatif à H2020 : <https://www.horizon2020.gouv.fr>
- Fiches pratiques H2020 des PCN J&F
- Boîte à outils des PCN J&F (H2020, BREXIT)

Liens utiles

PCN juridiques & financiers *via* le portail français www.horizon-europe.gouv.fr :

- Ressources juridiques et financières : fiches pratiques H2020, boîte à outils HEU (en évolution), notre actualité, nos événements...
- Montage, dépôt et évaluation des propositions : instruments de financement, participation d'entités de pays tiers à HEU, impliquer des entités tierces dans un projet, la procédure d'attribution...
- Préparer le lancement d'un projet : préparer et signer le GA, gérer la PI...
- Gérer votre projet : règles d'éligibilité des coûts, enregistrer son temps...
- Page dédiée aux conditions de participation à HEU (introduction)
- nos précédents webinaires (à revoir)

Portail français Horizon Europe

Informations actualisées sur :

- Le programme-cadre
- Les AAP (contenu enrichi)
- Les manifestations, événements, formations, webinaires à revoir
- Des témoignages, des conseils
- Le dispositif national d'accompagnement
- Boîte à outil et FAQ
- Fiches pratiques juridiques et financières pour aider au montage et gérer les projets en cours
- Suivi statistique

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

horizon europe

Le site français du programme européen pour la recherche et l'innovation

A la Une

Appel ouvert en continu pour le montage de réseaux scientifiques européens et internationaux

Appel à candidatures PCN Horizon Europe

Je participe

Premier éclairage sur les conditions de participation du nouveau programme-cadre

Agenda

slido



Avez-vous apprécié le contenu de ce webinar ?

ⓘ Start presenting to display the poll results on this slide.

xx/xx/xxxx

slido



Si vous deviez choisir un seul sujet juridique ou financier à traiter lors d'un prochain webinaire ?

① Start presenting to display the poll results on this slide.